

Impact économique de Parcs Canada en 2018-2019

Les lieux patrimoniaux ont un impact important sur notre économie

Dépenses de 2018-2019



Parcs Canada 1,37 milliards de dollars*

Visiteurs

4,43 milliards de dollars

Dépenses totales 5,8 milliards de dollars

Produit intérieur brut (PIB)

5.0 milliards de dollars

Emploi (ETP)

46 222



Revenu du travail

3,2 milliards de dollars



Recettes fiscales

581 millions de dollars



Impact des dépenses des visiteurs dans les lieux patrimoniaux

V

Produit intérieur brut

Ils injectent 3,4 milliards de dollars au PIB du Canada



Revenu du travail

Ils génèrent 2,0 milliards de dollars



Emploi

Ils maintiennent 33 179 emplois à temps plein répartis [Emplois directs : 21 179**; emplois indirects/induits : 12 000]



Recettes fiscales

Ils fournissent 487 millions de dollars en impôts pour tous les ordres de gouvernement (fédéral, provincial/territorial, municipal)

Les visiteurs soutiennent les collectivités et les entreprises locales



- * Analyse basée sur les dépenses opérationnelles de l'Agence Parcs Canada pour l'exercice 2018-2019 (1er avril au 31 mars) (à l'exclusion des paiements de transfert, des frais de la dette publique et des autres subventions et paiements), ainsi que sur une base des visiteurs de 25,1 millions dans 117 endroits
- ** Les emplois directs sont les emploisliés directement à la fourniture de produits et de services utiles aux voyages effectués par les visiteurs dans nos endroits. Les emplois directs créent également des emplois dans les entreprises qui fournissent des biens et des services à des secteurs tels que les transports et le tourisme/l'hôtellerie. On les appelle des emplois indirects. Enfin, lorsque les revenus des emplois directs et indirects sont dépensés et redépensés dans l'économie pour des articles tels que la nourriture et les vêtements, d'autres emplois sont créés : les emplois induits.

Préparé par : Direction des sciences sociales, Direction générale des Relations externes et de l'expérience du visiteur (août 2020)



